



Élections des représentants du personnel aux
Commissions Administratives Paritaires du CNRS 2011- 2014

**Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique
CAP IN2P3 des Ingénieurs Principaux de Physique Nucléaire**

**Avec le SNTRS-CGT
défendez le CNRS,
votre métier et vos conditions de travail**

Dès 2005, le gouvernement avait annoncé sa volonté de transformer le CNRS en agence de moyen au service des universités. En 2008-2009, lors de la bataille contre le plan stratégique, le SNTRS-CGT a mené le combat pour éviter l'éclatement du CNRS et la sortie d'un certain nombre de disciplines. Ces luttes ont permis un sursis de 3 ans pour l'emploi, avec l'engagement de la non suppression de postes jusqu'en 2013, engagement dont il faudra imposer le maintien.

Cependant, la précarité s'est développée avec les appels d'offre de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) ; les postes de travail occupés par les personnes sur CDD représentent 26% des effectifs ITA. L'enquête sur la précarité leur a redonné la parole. Il est urgent d'obtenir un plan d'intégration.

Le grand emprunt focalisera les efforts en moyens financiers et humains sur quelques grands sites universitaires, les Initiatives D'Excellence (IDEX), en privilégiant des disciplines phares, et marginalisera les UMR dans les universités hors IDEX. La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) organise cette restructuration en mutualisant des métiers de la gestion et du soutien à la recherche.

La Délégation Globale de Gestion, les externalisations, les mutualisations contribueront à détériorer les conditions de travail de tous et risquent de conduire à des mobilités forcées.

Nos salaires sont de plus en plus individualisés, avec des primes modulables, distribuées en fonction de critères qui privilégieront ceux qui acceptent la mise en place de l'ensemble des réformes.

Face à ces attaques, il est nécessaire de s'organiser pour riposter. La CGT est déterminée à défendre le CNRS et ses personnels.

**VOTEZ POUR LES CANDIDATS DU
SNTRS-CGT**

**Des élus SNTRS-CGT
en CAP pour défendre
les personnels**

**Pas de carrière
individuelle sans défense
des droits collectifs.**

La Commission Administrative Paritaire (CAP) est une instance incontournable et essentielle dans la vie professionnelle des personnels du CNRS.

Elle est obligatoirement consultée pour donner son avis sur :

- La carrière des ITA :

Recrutement (prolongation de stage, titularisation), avancement de grade et d'échelon, promotion de corps au choix et sélection professionnelle, détachements (accueil et intégration), disponibilité, position hors cadre et mutation.

- La défense des droits individuels :

Refus de titularisation, discipline, insuffisance professionnelle, retard d'échelon, mutations autoritaires.

La CAP peut être saisie à la demande d'un agent ou des élus pour tout problème concernant :

Le refus d'autorisation de temps partiel, les autorisations d'absence, l'acceptation d'une démission, le refus de formation permanente, le refus de mise à disposition, la réduction ou suppression de prime.

La Commission de Réforme :

Examine les dossiers des agents victimes d'un accident de trajet, de travail ou d'une affection entrant dans le cadre des maladies professionnelles. Les représentants du personnel ont pour rôle de contacter et conseiller les agents contestant leur dossier dans le cadre du code des pensions civiles et militaires de retraite.

**Les élus SNTRS-CGT veilleront au respect de vos droits
face à l'arbitraire de la Direction.**

Les propositions du SNTRS-CGT :

**Pour une reconnaissance des qualifications fondée sur une véritable évaluation des
ITA :**

- L'avis des CAP doit reposer sur un **système d'évaluation professionnelle par des pairs** du même métier,
- L'examen du dossier doit revenir à une commission d'experts de la même profession désignés paritairement,
 - L'avis des commissions d'experts de BAP doit servir de pièce complémentaire en CAP et dans les concours,
 - Seule garantie de prendre en compte les conditions de travail ainsi que les contextes scientifiques, techniques et organisationnels,
 - Le SNTRS-CGT revendique des représentants des organisations syndicales dans les commissions régionales pour veiller à la stricte équité de l'examen des dossiers.

**Les élus TPN sont solidaires de leurs collègues ITA contre les mobilités obligatoires qui découlent
de la pénurie des créations de postes dans la Fonction Publique.**

**Les corps des titulaires de physique ont été mis en extinction administrative en 1985. Les carrières
des personnels TPN néanmoins ont pu être maintenues grâce à l'application du décret TPN de
1985 et à la vigilance des élus pour faire prendre en compte sans démagogie ni autocensure les
qualifications et responsabilités réellement exercées.**

Ne vous absteniez pas, votez dès réception du matériel pour les candidats du SNTRS-CGT
(Clôture du scrutin : Jeudi 20 octobre 2011 à 10h)

IPP1

RAINE Bruno (Caen)
ALBRAND Solveig (Grenoble)